



**DOMAINE :**  
**Lycée,**  
**voie générale et technologique**

**Mise à jour :**  
**Le 31 mai 2006**

## **TPE** **(TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES)**

*(Fiche consultable et téléchargeable sur le site [ec29.org/portail](http://ec29.org/portail),  
rubrique « Informations générales / fiches-guides / lycée, voie générale et technologique »)*

*A quelle question cette fiche peut-elle vous permettre de répondre ?*

➤ *Quelles sont les modalités de mise en œuvre des TPE en 2005-2006 ?*

### **PRESENTATION :**

- Les Travaux Personnels Encadrés (TPE) sont un enseignement obligatoire en classe de 1<sup>ère</sup> générale.
- Ils sont pris en compte au Baccalauréat à partir de la session 2007 au titre d'une épreuve obligatoire anticipée passée en 2006 (cf. BO n°31 du 01/09/05).  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/31/MENE0501645A.htm>

### **HORAIRE ET ORGANISATION GENERALE :**

- Les TPE permettent aux élèves de :
  - réinvestir et renforcer les connaissances et compétences acquises dans les disciplines associées ;
  - développer les capacités d'autonomie et d'initiative dans la recherche et l'exploitation de documents.
- Les TPE sont inscrits dans l'emploi du temps des élèves des classes de 1<sup>ère</sup> des séries ES, L et S à raison de 2 heures hebdomadaires.
- A ces 2 heures-élève correspondent 72 heures-professeur réparties entre les professeurs encadrant cet enseignement.
- En série S à dominante « Sciences de l'Ingénieur », les Travaux Personnels Encadrés sont intégrés dans l'horaire de cette discipline. 36 heures-professeur supplémentaires sont attribuées pour les disciplines associées aux Sciences de l'Ingénieur.

### **DUREE, DEROULEMENT DES TPE SUR L'ANNEE :**

- Il est souhaitable de mettre en place des Travaux Personnels Encadrés dès les premières semaines de la rentrée.
- Leur déroulement s'étale sur 18 semaines maximum.
- Leur évaluation est à organiser impérativement avant les vacances de printemps.
- Sauf cas exceptionnel, les Travaux Personnels Encadrés doivent être le fruit d'un travail d'équipe.

## **DISCIPLINES CONCERNEES ET THEMES :**

---

- Le principe de base des TPE est la pluridisciplinarité. Ils doivent impliquer au moins deux disciplines dont une discipline caractéristique de la série concernée.
- Les thèmes des TPE sont définis nationalement et renouvelés tous les deux ans. Pour l'année scolaire 2005-2006, ces thèmes figurent au BO n° 18 du 06/05/04 :  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/18/MENE0400771N.htm>
- À partir de ces thèmes nationaux, les professeurs et les élèves déterminent ensemble des sujets.
- Les thèmes retenus ont pour objectif de favoriser les relations entre disciplines différentes en lien avec les programmes.

## **PREPARATION, PRODUCTION ET REALISATION DES TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES :**

---

- Plusieurs étapes peuvent être distinguées :
  - une première phase au cours de laquelle sont définis le sujet et sa problématique ;
  - une seconde phase, centrée sur la recherche documentaire ;
  - une troisième phase conduit à réaliser une production : dossier, maquettes, poèmes, « Une » de journal, expérience scientifique, vidéogramme, affiche, représentation théâtrale, pages Internet, exposition, etc... ;
  - une quatrième phase, la soutenance, donne lieu à une présentation orale de la réalisation, s'appuyant sur une note synthétique individuelle.

## **CARNET DE BORD :**

---

- Tout au long du déroulement des TPE, la tenue régulière d'un carnet de bord (individuel ou collectif) est particulièrement recommandée.
- Trace d'un itinéraire personnel, le carnet de bord permet à l'élève (ou au groupe d'élèves) de noter le déroulement et les principales étapes du travail.
- Il garde la mémoire des documents consultés et leurs références.
- Il permet aux professeurs encadrant les TPE de dialoguer avec les élèves en laissant une trace des conseils et des précisions apportés.

## **ENCADREMENT PAR LES PROFESSEURS :**

---

- Le rôle des professeurs est plus particulièrement :
  - d'aider les élèves à cerner la problématique du sujet ;
  - de veiller à ce que les connaissances et compétences disciplinaires mises en oeuvre au cours des TPE soient ancrées dans les programmes.

## **EVALUATION :**

---

- Les TPE sont pris en compte pour le Baccalauréat au titre d'une épreuve orale obligatoire (cf. BO n°31 du 01/09/05).
- Cette épreuve donne lieu à une note sur 20 points ; seuls sont retenus les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20, affectés d'un coefficient 2.
- L'évaluation est individuelle.
- La notation prend en compte pour chaque élève :
  - L'évaluation du travail effectué, pour 8 points sur 20. Cette évaluation est réalisée par les professeurs qui ont suivi les TPE du groupe d'élèves concernés.
  - Une épreuve orale, pour 12 points sur 20. Cette partie de l'évaluation est réalisée par au moins 2 professeurs autres que ceux ayant suivi les TPE des élèves :
    - pour 6 points, la production finale proprement dite du TPE et une note synthétique de 2 pages maximum, rédigée par chaque élève,

- pour 6 points, une soutenance orale.
- Organisation de l'épreuve :
  - l'épreuve se déroule au sein de l'établissement dans le courant du 2ème trimestre de l'année scolaire de 1ère, avant les vacances de Printemps,
  - La Commission d'évaluation est constituée d'examineurs choisis parmi les professeurs de l'établissement dont le nombre et les disciplines d'enseignement doivent permettre de couvrir l'ensemble des disciplines concernées par les TPE.
  - Il est possible d'envisager une Commission d'évaluation regroupant plusieurs établissements.

**LISTE DES THEMES DE TPE DE LA CLASSE DE PREMIERE DES SERIES GENERALES EN VIGUEUR A LA RENTREE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2006-2007 ET VALABLE POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2006-2007 ET 2007-2008 :**

Série économique et sociale	Série littéraire	Série scientifique	
		Option sciences de la vie et de la Terre	Option sciences de l'ingénieur
L'homme et la nature Ruptures et continuités	L'homme et la nature Ruptures et continuités	L'homme et la nature Ruptures et continuités	L'homme et la nature
La presse écrite Les entreprises et leurs stratégies territoriales <b>*Pouvoirs et société</b> <b>*La famille</b>	L'image Arts, littérature et politique <b>*Réalités, représentations</b> <b>*Oeuvres et techniques</b>	Modèles, modélisation Croissance <b>*Savants et science, hier et aujourd'hui</b> <b>*Environnement et progrès</b>	Modèles, modélisation Création de produits Information et communication <b>*Ingénieurs et sciences : une histoire partagée</b> <b>*Environnement et progrès</b>

\*Thème renouvelé.

**RESPONSABILITE :**

- Le BO n° 2 du 11/01/01 précise le rôle des professeurs dans l'encadrement des TPE et la responsabilité du chef d'établissement :  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2001/2/default.htm>

**INSTRUCTIONS OFFICIELLES :**

- BO n° 18 du 04/05/06 : **Travaux Personnels Encadrés (TPE) : liste des thèmes de TPE de la classe de première des séries générales en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2006-2007,**  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/18/MENE0601153N.htm>
- BO n° 41 du 10/11/05 : **Travaux Personnels Encadrés (TPE) : définition des modalités d'évaluation des TPE au Baccalauréat, séries « ES », « L » et « S »,**  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/41/MENE0502330N.htm>
- BO n° 39 du 27/10/05 : **TPE, mise en œuvre pédagogique à compter de l'année scolaire 2005-2006,**  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/39/default.htm>
- BO n° 36 du 06/10/05 : **Modalités de valorisation des TPE pour l'examen du Baccalauréat général, session 2006,**  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/36/default.htm>
- BO n° 31 du 01/09/05 : **Epreuves du Baccalauréat général,**

- <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/31/default.htm>
- BO n°18 du 06/05/04 : **Liste des thèmes de TPE en vigueur à partir de la rentrée 2004**,  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/18/default.htm>
- BO n°2 du 11/01/01 : **Organisation des TPE et questions de responsabilité**,  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2001/2/default.htm>

#### **BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES :**

---

- **Les TPE, vers une autre pédagogie**, de Raoul Pantanella, Collection Repères pour agir, CRDP Amiens – Cahiers pédagogiques, 2000.
- **Les Travaux Personnels Encadrés**, Points de repère pour le Lycée, Bulletin du département Lycée du CEPEC, de Michel Saroul, CEPEC Craponne, avril 2000.
- **TPE, un état des lieux**, Académie de Rennes, septembre 2001.

#### **CONTACTS :**

---

Pour tout renseignement et pour toute interrogation, n'hésitez pas à prendre contact avec :

- La Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère  
2 rue César Franck – 29196 QUIMPER Cedex  
**M. Patrick LAMOUR**, Responsable du Service Pédagogie-Formation 2nd Degré  
Tél. 02 98 64 16 04 ou 02 98 64 16 00.